

PERMIS HAUTURIER

Dès 16 ans et possédant déjà le permis côtier

TARIF VALABLE JUSQU'AU 31/12/2023

-10% pour les anciens élèves

Si naviguer à moins de 6 milles des côtes ou d'un abri ne vous suffit plus, que vous souhaitez partir en haute mer, il vous faudra passer le permis plaisance avec extension hauturière.

Réservé aux possesseurs du permis plaisance « option côtière », le permis hauturier se compose d'une épreuve théorique seulement.

Avec ce permis vous ne serez pas limités en distances ni en puissance moteur.

Au sein du bateau école vous aurez environ 16h de cours de préparation à l'épreuve. Du travail personnel sera nécessaire pour maîtriser l'ensemble des notions indispensables à la navigation en haute mer. Pour réussir vous devrez passer un examen officiel d'une durée de 1h30 dans un centre du Service Instructeur Permis Plaisance de la région Rhône-Alpes.

✓ **FORFAIT** valable 12 mois

450,00€

Fournitures et démarches administratives (90€)

Inscription auprès du service de la navigation (15€)

Formation au code 16h environs (315€)

Accès internet valable 12 mois (30€)

✓ **PIECES A FOURNIR**

1 photo d'identité conforme aux pièces d'identité

Photocopie de la pièce d'identité

Copie du permis côtier

Timbre fiscal à 30€, le lien est disponible sur le site internet

Tous les documents sauf la photo peuvent être transmis par mail

